



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1080) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «CAVROSARTS», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-206
EN DATE DU 17 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Cavrosarts » représentée par son Président, Monsieur Olivier-Arnaud MARTINS, dont le siège est situé 10, avenue Guy de Coubertin 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz le 1^{er} juillet 2025 de 11h00 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Cavrosarts » représentée par son Président, Monsieur Olivier-Arnaud MARTINS, dont le siège est situé 10, avenue Guy de Coubertin 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, une convention de location de salle pour un montant de 68,40 € T.T.C (soixante-huit euros et quarante centimes), afin d'organiser une répétition dans la salle Berlioz le 1^{er} juillet 2025 de 11h00 à 17h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250617-lmc1H13267H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/06/2025
Date de Publication : 17/06/2025